



Mon ex a eu un effacement de dettes, alors que moi je paie tous

Par **cokies**, le **05/03/2016** à **10:42**

bonjour,

Suite a ma séparation avec mon ex concubin, pas de pacs, nous avons vendu notre bien immobilier a perte.

Mr a déposé un dossier BDF, un effacement de dettes total lui a été accordé(immobilier, consommation, impôts) alors qu'il a un cdi avec un salaire de 1350euros par mois et verses pour nos 3 enfants une pension alimentaire de 90 euros chacun et pas d'aide supplémentaire.

Etant co-empruntrice, les créanciers se sont retourner contre moi, ne pouvant pas tous assumer financièrement, j'ai due a mon tour déposer un dossier BDF.

Un plan de financement m'a été autorisé, alors que je travail a 75% et a mes 3 enfants a charges. Moi je dois rembourser mes impôts, et les prêts immobiliers restant toute seule alors que Mr ne dois plus rien.

Comment se fait-il que Mr a eu un effacement de dettes total, alors qu'il a un salaire, et n'a pas les enfants a charge?

Lors de la vente immobilière j'avais fais bloquer la soulte restant de la vente au cabinet notarial. la BDF a fait répartir ma part aux créanciers, et apparemment pour Mr, sur son jugement il n'y aurais aucune instruction a se sujet, alors qu'il es bien indiqué sur mon jugement je site" Mr a interêt de faire de même.

j'ai transmis au cabinet notarial mon jugement, et apparemment Mr aurait fait de même , peut-il récupérer ça part , ou est -il dans l'obligation de le reverser aux créanciers?

Pourrai-je recupérée la sommes que j'aurais payée a la place de Mr, étant donné qu'il a eu droit a un effacement de dettes total?

Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter pour toute ses questions que je me pose.

cordialement

Par **youris**, le **05/03/2016** à **11:28**

bonjour,

seule la commission de surendettement peut vous répondre pourquoi les dettes de votre ex ont été effacées et pourquoi vous avez un plan de financement.

si les dettes de votre ex sont effacées, il ne doit plus rien aux créanciers.

vous n'avez rien payé à la place de monsieur puisque vous étiez co-emprunteurs ce qui ne signifie pas que vous devez payer chacun la moitié mais que le prêteur peut demander le remboursement du total à n'importe lequel des co-emprunteurs.

salutations